

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Avant-propos *L'avenir du patrimoine* *archivistique religieux*

Gilles Héon

Au début de juin dernier, nous apprenions la tenue de consultations publiques sur le patrimoine religieux du Québec, consultations menées par la *Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec*. Les organismes intéressés à soumettre un mémoire étaient invités à le faire au plus tard le 2 septembre suivant. Pour lancer ses consultations, la Commission a publié un document fort étoffé qui explorait les diverses facettes du sujet abordé et elle invitait les milieux et personnes concernées à poursuivre et enrichir ses réflexions. Le nombre de mémoires produits – 111 au moment d'écrire ces lignes – et ce, malgré la période de vacances et la canicule estivale, témoigne de l'intérêt exceptionnel que suscite l'avenir du patrimoine religieux dans notre société.

L'AAQ dont le tiers des membres œuvrent dans le monde religieux n'allait pas être en reste. À l'initiative de M. Marc Lacasse et du directeur du Comité des affaires professionnelles, M. Michel Lévesque, elle entreprit de réunir un groupe de réflexion pour alimenter le contenu d'un éventuel mémoire et elle m'invita à en rédiger les premières ébauches. Toujours en consultation avec les membres du groupe de réflexion, peu à peu le texte du présent mémoire a pris forme jusqu'à son approbation finale par le Conseil d'administration et son dépôt auprès du secrétariat de la Commission.

L'AAQ se devait de s'en tenir aux aspects professionnels et de nature globale de la question, consciente qu'elle est de la variété des milieux concernés et des réalités diverses qui leur sont propres. En effet, il s'agit ici des archives des diocèses, des paroisses ou des congrégations religieuses, nonobstant leur confession spécifique, et réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Aussi, après avoir dressé un portrait des grandeurs et misères de l'archivistique religieuse québécoise, le mémoire présente les grands enjeux suivants.

Force est de constater que notre connaissance de ce secteur archivistique particulier, notamment la gestion de ses archives courantes et intermédiaires, mérite d'être davantage documentée de sorte qu'une analyse exhaustive de la situation permettrait d'établir et de mesurer la réalité actuelle et prévisible telle qu'elle est vécue sur le terrain par nos collègues archivistes religieux et par tous ceux et celles qui traitent des

documents dans ces milieux. La multiplicité des fonds d'archives visés oblige également à déterminer ceux d'entre eux – ou partie de ceux-ci – qui exigent une intervention de sauvegarde et de mise en valeur prioritaire. De même, tous conviendront de la nécessité d'une mise à niveau normatif des locaux et équipements de conservation, et ce, notamment dans le cas des archives conservées dans les paroisses.

Par ailleurs, nous nous inscrivons dans la foulée des travaux menés jusqu'ici et qui prévoient que la conservation des archives définitives et les fonctions archivistiques qui en découlent se fassent dans le cadre de regroupements de plusieurs fonds selon des modalités propres à chaque milieu, conformes au respect des droits inhérents et résultant d'ententes convenues entre les parties concernées.

Nous avons aussi relevé les énormes besoins en personnel qualifié pour assurer le traitement de ces archives selon les normes en vigueur dans notre profession. Nous esquissons donc des recommandations qui prévoient un renforcement des équipes en place et la mise en œuvre d'interventions dans les milieux qui en sont dépourvus. Finalement, nous invitons nos partenaires majeurs, soit le Ministère de la Culture et des Communications de même que la Fondation du patrimoine religieux du Québec ou toute autre instance qui pourrait être désignée à l'avenir, à reconnaître davantage la dimension archivistique du patrimoine culturel du Québec en haussant le niveau de leur aide financière à notre secteur culturel ou, à tout le moins, en prenant en compte les demandes issues de notre milieu.

Ce survol ne saurait être qu'un point de départ qui conduira à l'adoption des solutions les plus appropriées pour assurer l'avenir de notre patrimoine archivistique religieux. Il ne saurait être sans s'inscrire dans l'ensemble de la problématique du phénomène religieux vécu au Québec présentement, mais aussi, croyons-nous, sans témoigner du respect dû aux créateurs même de ces archives.

Pour terminer, je veux ici souligner la généreuse contribution de plusieurs collègues sans laquelle ce document n'aurait pu être : Diane Baillargeon, Jean Maurice Demers, Jean-Noël Dion, Daniel Ducharme, Hélène Élément, Marc Lacasse, Pierre Lajeunesse, Sophie Lemercier, Michel Lévesque et Suzanne Morin. Je les remercie sincèrement.

Gilles Héon Archiviste-conseil

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION
DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

*L'avenir du
patrimoine
archivistique religieux
du Québec*

*En vue des auditions publiques
de la Commission de la culture
dans le cadre de la consultation
générale sur le patrimoine
religieux*

INTRODUCTION¹

Mesuré à l'aune des fréquents articles et reportages de presse, le patrimoine religieux du Québec est devenu aujourd'hui une réalité incontournable qui interpelle un grand nombre d'acteurs sociaux. Aussi, à la suite des interventions soutenues de la Commission des biens culturels, des nombreux colloques de portée internationale, nationale ou régionale organisés par les milieux de la recherche et des journées d'études convoquées par des organismes religieux, tels la Mission patrimoine religieux et le Regroupement des archivistes religieux, il est heureux que la Commission de la culture de l'Assemblée nationale recueille les opinions de tous ceux et celles qui s'intéressent à l'avenir de ce patrimoine afin de dégager des solutions qui en favorisent la conservation et la mise en valeur. L'Association des archivistes du Québec (AAQ) a apprécié particulièrement que la préoccupation archivistique soit soulignée à l'égal des autres dimensions de ce patrimoine – « bâti, mobilier, archivistique et immatériel » – dans le document de consultation publié par cette commission parlementaire. Aussi est-elle heureuse de contribuer à cette démarche en présentant le présent mémoire.

Présentation de l'Association

L'Association des archivistes du Québec est une association créée en 1967 à l'initiative tant de religieux que de laïcs soucieux de mieux gérer les ensembles

documentaires confiés à leur garde par leurs organismes ou employeurs respectifs. Elle regroupe près de 600 membres dont le tiers provient du milieu religieux ; diocèses, congrégations, collèges, paroisses, etc. Suscitant d'abord l'organisation de cours ponctuels et la réalisation de travaux de recherche, l'AAQ est à l'origine de la formation collégiale et universitaire actuelle en archivistique. Mais laissant progressivement la formation de base et la recherche fondamentale aux institutions d'enseignement, elle a continué à offrir des activités de perfectionnement à ses membres en organisant des congrès thématiques annuels et des sessions spécialisées dans toutes les régions du Québec de même qu'en publiant la revue *Archives* et ce, sans interruption depuis 1969. Dès le premier numéro, l'importance et la mise en valeur des archives religieuses y furent soulignées et, depuis lors, plusieurs articles ont été publiés portant notamment sur l'histoire de services d'archives religieux et sur le traitement de leurs fonds d'archives.

Attentive à la protection des droits des citoyens – ses nombreuses interventions devant cette Commission de la culture à l'égard des lois sur l'accès à l'information ou sur la protection des renseignements personnels tant dans le secteur public que dans le secteur privé en témoignent avec éloquence – l'AAQ œuvre depuis sa création à la constitution de la mémoire collective des Québécois, considérée à la fois comme soutien et partie intégrante de notre culture. Cette mission sociale, exprimée dans son *Code de déontologie*, s'accompagne d'une mission professionnelle qui met l'accent sur le respect de principes archivistiques universellement reconnus en vue d'assurer l'authenticité et l'intégrité des archives québécoises, qualités qui en font de véritables « porteuses de signification ».

Deux de ces principes, fondamentaux pour les archivistes, méritent d'être évoqués ici. Le premier est celui du respect de l'INTÉGRITÉ DES FONDS D'ARCHIVES, c'est-à-dire le maintien en un ensemble cohérent de tous les documents produits et reçus par une personne ou un organisme. En effet, de même qu'une personne ou un organisme est unique, autonome et indivisible, de même ses archives doivent rester regroupées ensemble pour témoigner de la totalité de son être à travers ses idées certes, mais aussi par le rappel de ses activités ou de ses fonctions. Le deuxième principe réfère à l'application ordonnée de l'ensemble du CYCLE DE VIE DES DOCUMENTS : de leur création à leur conservation ou leur destruction définitives. Il fonde le concept d'une archivistique intégrée qui fait l'unanimité dans notre profession.

Cette double préoccupation culturelle et professionnelle de l'Association des archivistes du Québec conditionne ses interventions publiques et son appui professionnel auprès de ses membres d'abord et plus largement de tous ceux et celles qui gèrent des archives ou qui s'intéressent à cette profession au Québec. En favorisant le partage de l'expertise et des connaissances de ses membres, elle veut contribuer à leur avancement certes, mais aussi, par ses prises de position publiques, à sensibiliser toute notre société à la richesse et la variété de son patrimoine archivistique. Ainsi, le présent mémoire s'efforcera-t-il de faire ressortir la place des archives dans le patrimoine religieux du Québec, de broser un portrait succinct de la conservation des archives religieuses et, finalement, fort des constats qui auront été énoncés, de suggérer des voies concrètes en réponse aux questions soumises par la Commission.

1. L'IMPORTANCE DES ARCHIVES RELIGIEUSES

— *Grandeurs de ce patrimoine* —

1.1 Un patrimoine unique

Combien d'historiens et d'archivistes ont rappelé le rôle prééminent des Églises, et particulièrement de l'Église catholique, dans la vie sociale et culturelle du Québec jusqu'au milieu des années 1960 alors que les catholiques constituaient encore près de 90% de la population? D'ailleurs, quelle histoire de famille, quelle histoire régionale ou locale pourraient s'écrire sans recourir aux archives religieuses? Ainsi les nombreuses monographies familiales et locales surgissant aux anniversaires les plus significatifs, les centaines de répertoires de baptêmes, mariages et sépultures, la croissance phénoménale des travaux généalogiques ne sont que les expressions les plus populaires de ces recherches qui puisent abondamment dans les archives religieuses. Qu'il s'agisse d'études scientifiques sur les pratiques religieuses, l'architecture et les arts sacrés, le développement des arts et des sciences – à travers troupes de théâtre, musées et bibliothèques notamment –, l'apostolat, les œuvres sociales et la santé, les mouvements sociaux et économiques, les actions patriotiques et l'éducation, le rôle des femmes, la colonisation et l'immigration, la démographie et la génétique, les débuts de la présence internationale du Québec à travers les congrégations missionnaires, etc., toujours les archives religieuses demeurent incontournables.

En effet, bien que l'histoire des diocèses du Québec accuse un retard certain par rapport à la France, une percée apparaît significative en raison des travaux récents des historiens de l'art et des ethnologues, de même que des études amorcées sur l'environnement paroissial en milieu urbain et rural, sur l'encadrement religieux et sur les relations entre le clergé et les fidèles. Dans cette foulée, Fernand Harvey rappelle certaines pistes de recherche qui disent assez l'influence exercée par les Églises. (Harvey 2002) Ainsi, il signale les luttes pour la délimitation des diocèses et l'obtention des sièges épiscopaux vu leur impact économique et politique eu égard, notamment, à l'expansion de l'exploitation agricole, à la création de petits séminaires, au développement de l'enseignement classique, industriel et commercial et conséquemment à la formation de nos élites locales.

La doctrine sociale de l'Église, fixée dans l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891, a aussi inspiré la création des mouvements d'action catholique (Ligue du Sacré-Cœur, JEC et JOC), des mouvements de jeunesse, tel le scoutisme, et des services de loisirs (OTJ). Rappelons aussi la formation des sociétés de colonisation encouragée par les évêques, celle des unions catholiques, précurseurs des syndicats actuels et calquées sur le cadre diocésain. De même, le mouvement coopératif, principalement associé aux caisses populaires Desjardins, dont le développement sur le territoire québécois est intimement lié à l'action du clergé et emprunte les limites des diocèses. Finalement, un autre champ de recherche et ce, parmi tant d'autres, ne saurait être conduit sans consulter les archives religieuses : il s'agit du contenu pédagogique du système scolaire contrôlé par les évêques, membres d'office du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, par le biais des commissaires d'écoles, des associations d'enseignants et des communautés enseignantes.

1.2 Un patrimoine du temps et des lieux

La richesse des archives religieuses, qui touchent pratiquement toutes les sphères de l'activité humaine chez nous, s'explique à l'origine par la place importante occupée par l'Église catholique en Nouvelle-France. En plus de ses œuvres missionnaires, éducatives et sociales, elle y a joué un rôle colonisateur de premier ordre puisqu'elle occupait 25 % du territoire concédé drainant 50 % des colons de l'époque. (Beaudin 1969, 22) C'est aussi elle qui, par l'étendue de ses infrastructures, a exercé une influence dominante dans la définition des valeurs et des buts de la société canadienne-française où langue et religion étaient considérées indissociables (Dumas, Garon et Léveillé 2004, 60) et ce, depuis la première moitié du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960. Il en ira de même pour les autres Églises auprès de leurs communautés respectives. L'importance des archives religieuses découle aussi de la pérennité des institutions confessionnelles qui ont essaimé chez nous depuis quatre siècles et, dans une certaine mesure, de l'état fragmentaire des corpus documentaires laissés par les autres acteurs sociaux. (Lessard 2005)

1.3 Un patrimoine tangible

Si, dans le domaine profane, les archives religieuses viennent souvent compléter les sources documentaires publiques, elles documentent surtout la présence matérielle des Églises à travers leurs propriétés foncières, leurs bâtiments, leurs œuvres d'art et objets de culte. Elles attestent de leurs titres légaux et canoniques de même qu'elles permettent de les entretenir ou de les transformer au besoin. Actes épiscopaux et notariés, contrats de construction et d'entretien, plans d'architectes, plans d'aménagement de cimetières, documents de gestion agricole, forestière et locative, commandes et factures, reçus, contrats d'assurance, contrats de garanties, collectes spéciales, photographies anciennes sont autant d'archives essentielles à l'étude des bâtiments, œuvres d'art et objets de culte de même qu'à celle de leur acquisition, de leur utilisation, de leur modification et de leur disparition le cas échéant. Par exemple, l'histoire des tableaux de la collection Desjardins à Saint-Michel-de-Sillery fournit une indication des plus révélatrices du cheminement de ceux-ci et, accessoirement, sur l'état de deux paroisses : leur venue de France par New York en 1816, leur passage de Château-Richer, paroisse prospère, à Saint-Michel, paroisse modeste, en 1898, et leur restauration récente en 2001.

1.4 Un patrimoine humain

Les archives rappellent aussi les rites et pratiques de l'œuvre pastorale de l'Église ; œuvres d'adoration et de prière, œuvres missionnaires, éducatives et hospitalières, œuvres d'accueil et de partage. Chaque évêque et chaque curé n'ont eu de cesse d'être présents aux préoccupations de leurs fidèles à travers les activités dominicales et les œuvres paroissiales. Chaque congrégation religieuse, selon son charisme, a animé des bâtiments, tels monastères, collèges et écoles, hôpitaux, orphelinats, crèches et foyers. Chacune a prié et adoré, a dispensé des soins ou enseigné, a aidé ou accueilli les personnes nécessiteuses, a accompagné les malades et les mourants, a développé des habiletés artisanales et artistiques, etc. Encore ici ce sont les documents d'archives qui expriment l'esprit, la nature et la réalisation de ces activités particulières, lesquelles ont touché à un moment ou un autre toutes les générations qui nous ont précédés et... nous interpellent encore.

1.5 Un patrimoine spirituel

Pour les Églises, leurs archives traduisent essentiellement l'appel et le soutien à la vocation chez ses membres ainsi que le message évangélique de ses représentants auprès de la société civile. Elles témoignent des relations formelles que les Églises ont entretenues avec les autorités, les corps sociaux et les fidèles. Finalement, les archives religieuses demeurent le signe visible et tangible de l'expression de la foi chrétienne dans la vie quotidienne de chacun de ses membres, mais aussi dans notre société, voire même du « transitus Domini dans le monde ». (Lafontaine, Roberge et Héon 1999, 3)

2. LES ARCHIVES RELIGIEUSES : UN PATRIMOINE SOUS-ESTIMÉ, SOUS-FINANCÉ ET FRAGILISÉ

— *Misères de ce patrimoine* —

2.1 Un patrimoine sous-estimé

Comme nous venons de le constater et en raison même de la place déterminante occupée par les Églises dans notre société, leurs archives constituent une source irremplaçable d'information dans de multiples champs d'investigation de nature profane et complètent souvent les archives publiques ou laïques privées. Mais, en outre, ces archives documentent et expliquent la vie et la présence religieuses quadri-centenaires chez nous. Pourtant, en dépit de cette importance, le rang si modeste qu'elles occupent dans le riche corpus patrimonial québécois étonne et même indispose les archivistes gardiens de ce patrimoine.

En effet, combien de citoyens se sont sentis interpellés par le sort des archives religieuses? Certes, on conserve une idée un brin romantique de ces archives « anciennes, rares et précieuses » qui sont de plus en plus présentes dans notre environnement culturel par le cinéma, la publicité et les expositions, mais se soucie-t-on de la gestion du patrimoine documentaire conservé dans les services d'archives et de l'avenir de ces derniers? D'ailleurs, ceci étant à l'image de cela, combien de journalistes se sont émus du sort plus qu'incertain des archives religieuses alors que de nombreux articles et reportages ont largement commenté les interventions – ou l'absence d'intervention – sur les bâtiments et les biens mobiliers des Églises et des congrégations religieuses? Depuis longtemps, archivistes et historiens déplorent que les services d'archives au Québec, pourtant nombreux et d'une grande richesse documentaire, soient trop peu connus, fréquentés et exploités. (Saint-Pierre et Hébert 1990, IX)

De même, le milieu de la recherche – formé d'historiens, d'historiens de l'art, d'ethnologues, d'architectes, de démographes, de sociologues, de professeurs, etc., qui utilisent régulièrement les archives religieuses – reste pourtant muet sur ces dernières. Un éminent collègue français exprimait crûment cette réalité que nous, archivistes, vivons quotidiennement. Il écrivait : « À la vérité, qui se soucie des problèmes de son épicier? Chacun souhaite qu'il soit ouvert en permanence, efficient, rapide et pas cher ». (Ernisse 2004,73) Toutefois, à leur grand mérite depuis quelques décennies, ces professionnels ont suscité de nombreuses occasions de réflexions et produit de nombreux documents sur le patrimoine religieux : colloques, entrevues et autres interventions publiques. Combien ont signalé la situation précaire des archives alors qu'on se souciait

avec force conviction de l'avenir du patrimoine bâti, mobilier et, plus récemment, immatériel? Cependant, ces éléments du patrimoine ne trouvent-ils pas leur véritable signification à travers les documents d'archives qui les expliquent, voire souvent leur donnent vie? D'ailleurs, l'histoire de la création et de l'évolution des biens d'église n'est-elle pas inscrite dans les archives? Malheureusement, la présence d'archivistes à ces colloques a relevé bien plus souvent du hasard des circonstances que d'un accueil ouvertement souhaité : les actes du Colloque de Saint-Antoine-de-Lac-Bouchette, en 1998, ont inclus *in extremis* la présentation d'un archiviste des Archives nationales du Québec; le Colloque de Québec, tenu du 12 au 14 novembre 2004, n'a accordé que 15 minutes à un archiviste conférencier.

2.2 Un patrimoine sous-financé

Patrimoine sous-estimé, écrivions-nous plus haut, mais également sous-financé au regard des autres volets patrimoniaux. Le document de consultation de cette Commission de la culture nous apprend que le programme du ministère de la Culture et des communications (MCC) *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, géré par la Fondation du patrimoine religieux, a injecté 135 millions de dollars au Québec pour la restauration de biens immobiliers et mobiliers depuis 1995. De plus, toujours selon le document de la Commission, elle a généré en liaison avec le MCC un investissement de 2 millions de dollars pour procéder à la réalisation du *Programme national d'inventaire des lieux de culte*. Pourtant, les biens mobiliers « archives » n'ont bénéficié d'aucune aide de cet organisme national, voué à la préservation du patrimoine religieux. Son site Internet est pratiquement silencieux sur cet élément pourtant si fondamental de ce patrimoine et aucun archiviste ne siège encore au conseil d'administration ou aux tables régionales de la Fondation malgré les interventions des Archives nationales du Québec et de représentants du milieu archivistique.

Certes, deux programmes des Archives nationales du Québec, une direction générale du MCC, ont pu soutenir financièrement des services d'archives religieux : *Soutien aux archives privées* et *Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives*. Le premier, réservé aux services d'archives privées agréés, a distribué en moyenne 690 000 \$ annuellement depuis 10 ans à 29 services, dont 7 peuvent être assimilés à des services d'archives religieux, lesquels ont recueilli près de 25 % des sommes allouées. Le second, portant sur des projets spécifiques et de courte durée, dispose d'une somme de 159 800 \$ et rejoint bon an mal an quelque 50 organismes bénéficiaires. De cette somme, environ 32 000 \$ sont attribués à des projets concernant des archives religieuses. Reportée sur le tableau ci-dessous, on constate aisément que l'aide financière accordée par l'État au patrimoine archivistique religieux atteint à peine 1,5 %² du montant consacré aux autres formes patrimoniales. C'est encore loin du 5 % de son budget accordé par le MCC au fonctionnement des Archives nationales du Québec. Bien plus, pris individuellement, ces programmes ont rapporté à leurs bénéficiaires une somme moyenne de 28 800 \$ dans le cas du premier et de 3 500 \$ dans le cas du second. Ces sommes dérisoires ne financent même pas l'emploi annuel d'une personne dotée des qualifications universitaires de premier cycle.

SOMMAIRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AU PATRIMOINE RELIGIEUX				
Programmes	Biens immobiliers	Biens mobiliers	Archives	Total
<i>Soutien à la restauration du patrimoine religieux</i>	130 M \$ depuis 1995	5 M \$ depuis 1995	Nil	135 M \$
<i>Programme national d'inventaire des lieux de culte</i>	+ 2 M \$ depuis 2004	Nil	Nil	2 M \$
<i>Soutien aux archives privées</i>	Nil	Nil	± 1,7 M \$ depuis 1995	± 2 M \$
<i>Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives</i>	Nil	Nil	± 0,3 M \$ depuis 1995	

Comment éviter dans ce contexte que des plans de Thomas Baillairgé restent conservés dans un classeur métallique dans le sous-sol non chauffé et en terre battue d'une importante église paroissiale? Que les registres d'une confrérie créée par Mgr de Laval au XVII^e siècle soient laissés sans surveillance dans la sacristie d'une église accessible à tous venants? Que les registres paroissiaux, au demeurant confidentiels, aient été oubliés dans un presbytère désaffecté et loué à... une société de généalogie locale? Qu'une fabrique paroissiale tarde encore à payer la restauration de documents d'archives confiés au Centre de conservation du Québec depuis plus de 3 ans?

2.3 Un patrimoine fragilisé

La frilosité du soutien de la population et des professionnels de la culture de même que la modestie des moyens mis à leur disposition expliquent le peu de ressources consacrées à la gestion de leurs archives par les divers milieux religieux. Mais, comment dresser un bilan même succinct de l'état des archives religieuses au Québec tellement les renseignements disponibles sont laconiques et dispersés, particulièrement pour les Églises et congrégations autres que de confession catholique?

2.3.1 Les archives diocésaines

Rappelons d'abord que l'Église Unie résulte de l'union en 1925 de l'Église congrégationniste, de l'Église presbytérienne et de l'Église méthodiste, toutes trois respectivement présentes au Canada à partir de 1745, 1758 et 1759. Pour sa part, l'Église anglicane est active chez nous depuis 1759. L'histoire de leurs archives diffère peu de celle des archives ecclésiastiques, soit celles de l'Église catholique formellement établie en Nouvelle-France dès 1615 par l'arrivée des Récollets. Ce n'est que 60 ans plus tard que sera érigé le diocèse de Québec dont l'étendue embrasse alors toute l'Amérique du Nord. De ce dernier, naîtront progressivement au fil des ans les 19 diocèses actuels du Québec. Chacun de ces diocèses est tenu par le droit canon de conserver ses archives dans un lieu sûr où elles sont classées et inventoriées à la pièce. Leur tenue, leur conservation et leur consultation relèvent de l'autorité du chancelier. Pourtant, ce beau portrait souffre de bien des anomalies.

Déjà en 1970, l'archiviste de l'archevêché de Québec signalait plusieurs anomalies (Gagné 1970). Il déplorait au moins 12 déménagements, ayant entraîné des pertes

inévitables. Sous le régime français, ces déménagements étaient dus à l'instabilité du domicile épiscopal et aux déplacements massifs d'archives lors des guerres coloniales. Par la suite, ils étaient devenus inévitables en raison de l'impropriété des lieux de conservation et des risques d'incendies. De plus, il soulignait l'ambiguïté de la législation qui « laisse croire que les archives sont constituées à peu près uniquement des dossiers émanant de la chancellerie » alors que les activités diocésaines ne cessent de se multiplier dans autant de services administratifs. Il s'inquiétait finalement des opérations occasionnelles de décongestionnement des bureaux, ce qui entraîne le plus souvent des destructions irréfléchies de documents dans un contexte où la gestion intégrée des archives est encore inconnue. Mais quel diocèse n'a pas subi ces inconvénients ?

Une autre étude publiée en 1992 rapporte que « sur dix-neuf diocèses, quatorze services ont des archives classées [...] 37 % disposent d'inventaires utilisables, tandis que 58 % n'en possèdent pas ». (Lamothe *et al* 1992, 154) Les auteurs ajoutent que « cette situation s'explique facilement puisque pendant longtemps un grand nombre de diocèses ne comptaient pas d'archiviste attitré ». Cet état de fait demeure le même encore aujourd'hui puisqu'à peine la moitié des diocèses emploie un personnel permanent qualifié en archivistique, rarement plus de deux personnes. On comprendra dès lors la réticence des autorités diocésaines à accueillir les archives de leurs paroisses abolies ou regroupées.

2.3.2 *Les archives paroissiales*

La réalité des archives paroissiales inquiète davantage. La seule Église catholique compte plus de 1 627 paroisses à l'heure actuelle. Considérant les statistiques fournies par 13 des 19 diocèses québécois³, 618 paroisses sur 1 091 sont laissées sans prêtre résident, soit 57 %. (Conférence des évêques catholiques du Canada 2005) Or une paroisse sans prêtre résident signifie un presbytère en trop, lieu habituel de conservation des archives. Alors, ou bien les archives qui ne sont plus utiles à l'administration courante, mais qui sont les plus sollicitées pour les besoins de la recherche, demeurent sans surveillance dans des presbytères désaffectés ; ou bien elles viennent encombrer caves et greniers, ne trouvant aucune place dans des équipements appropriés à leur rangement dans le lieu retenu pour la résidence du curé en charge. Ainsi, voit-on poindre non seulement le danger de consultation non autorisée de renseignements personnels et de perte de documents, par exemple, mais aussi celui de la désintégration de fonds d'archives originaux, à l'encontre du principe fondamental du respect des fonds en archivistique.

Si la diminution de la pratique religieuse et la mobilité contemporaine des pratiquants, – moins identifiés à une paroisse unique comme par le passé – sont à la source de la baisse significative des revenus nécessaires à l'entretien des paroisses et de ses biens immobiliers et mobiliers, dont les archives, d'autres raisons expliquent aussi cette désaffectation, voire ce désintérêt, à l'égard des archives. En effet, depuis le concile Vatican II, non seulement les curés sont-ils devenus amovibles (mandat de 6 ans renouvelable une fois), mais leur faible nombre (le nombre de prêtres a chuté de près de 25 % au cours de la dernière décennie⁴) les oblige à privilégier l'action pastorale plutôt que leurs fonctions administratives. De plus, les dispositions canoniques concernant les archives se sont assouplies, les mouvements paroissiaux se sont multipliés et l'usage antique des registres a fait place aux dossiers à feuilles mobiles et aux

fichiers électroniques (Lafontaine, Roberge et Héon 1999, 4), ajoutant ainsi aux risques de mauvaise manutention et de perte.

2.3.3 Les archives des congrégations religieuses

Parmi les archives ecclésiastiques, le sort de celles des communautés religieuses demeure le plus enviable. En effet, depuis longtemps, celles-ci ont autorisé, voire développé, des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention de leurs membres. Sur la recommandation de leurs archivistes professionnels, elles ont publié maints inventaires et essais méthodologiques et plusieurs d'entre elles se sont dotées d'équipements et de locaux appropriés. De plus, elles travaillent à l'implantation progressive de plans de classification et, plus récemment, de calendriers de conservation à la suite de rencontres de formation récentes organisées par le Regroupement des archivistes religieux. Par ailleurs, comme le démontre le tableau ci-après, la diminution des effectifs religieux demeure ici aussi le problème le plus concret, pour ne pas dire le plus criant. Ainsi, depuis 1961 où elles étaient à l'apogée de leur développement et de leur influence, on constate une baisse de plus de 63 % de leurs effectifs, laquelle ajoutée à une moyenne d'âge de plus en plus élevée faute de recrutement – on situe le plus souvent cette moyenne à plus de 70 ans – explique le peu de ressources humaines consacrées à la gestion des archives, alors que les ressources financières disponibles sont davantage orientées vers les soins de leur personnel vieillissant et l'aménagement de leurs bâtiments en application des normes de sécurité actuelles. Et si des congrégations sont appelées à disparaître ici, combien d'entre elles se développent ailleurs, perpétuant ainsi leur mission entreprise ici? On imagine déjà les effets à long terme de tous ces changements sur la conservation de leurs archives allant de leur partage partiel à leur exportation complète vers ces nouveaux lieux.

Évolution des communautés et du personnel religieux catholiques au Québec ⁵								
Année	Nombre de communautés				Personnel religieux			
	Hommes	Femmes	Total	+ / -	Hommes	Femmes	Total	+ / -
1764*	4	7	11		65	190	255	
1851**	6	15	21	+ 10	243	650	893	+ 638
1891	15	24	39	+ 18	1 037	3 669	4 706	+ 3 813
1931***	37	73	110	+ 71	5 716	19 616	25 332	+ 20 636
1961	61	114	175	+ 65	10 173	35 073	45 246	+ 19 914
2005	55	102	157	- 18	3 082	13 445	16 527	- 28 719
* Fin de la période de colonisation française. ** Suite à la venue massive de religieux et religieuses à partir de 1840, suscitée par l'épiscopat québécois. *** Suite à l'importante immigration de religieux et religieuses d'origine française à qui on interdit d'enseigner en France à partir de 1902-1906								

3. À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

– *L'avenir de ce patrimoine* –

De ce qui précède, quelques constantes s'imposent à la réflexion. Premièrement, nous sommes en terrain incertain. Plusieurs énoncés sont davantage de l'ordre des impressions que de faits dûment vérifiés. Certes, des situations sont évoquées et des données statistiques sont avancées, mais traduisent-elles équitablement les réalités actuelles, telles que réellement vécues par les Églises? Sont-elles suffisamment précises pour permettre de fixer des priorités d'action et, dans l'affirmative, à l'égard de quelles archives? Nous rejoignons en cela la première interrogation de la Commission : *Que conserver?* Deuxièmement, il semble évident que le milieu religieux ne se soit pas toujours doté des locaux et équipements appropriés à la conservation et à la diffusion de ses archives, lesquelles font souvent l'objet de déplacements à courte vue préjudiciables à leur rangement et à leur repérage, particulièrement dans les paroisses. Ici, c'est au *Comment conserver?* que nous voulons esquisser des réponses. Enfin, comme nous l'avons pressenti tout au long de la démonstration qui précède, tant le personnel disponible et qualifié que les sources de financement font défaut. Comment assurer la pérennité du patrimoine archivistique religieux québécois dans ces conditions? *Qui le conservera?* et, dès lors, quels devraient être les apports des différents acteurs concernés?

3.1 Que conserver?

Si le Regroupement des archivistes religieux a réalisé une enquête auprès de ses membres sur l'avenir de leurs archives en 2000-2001, la situation des archives diocésaines et paroissiales n'a pas connu la même attention de sorte que nos données demeurent imprécises. Certes, nous connaissons les efforts consacrés par certains diocèses à cette question, mais, au moment d'écrire ces lignes, nous ne disposons pas de données qui traduisent l'état de l'ensemble des archives diocésaines et paroissiales, ni qui informent des suites apportées aux recommandations contenues dans le rapport d'enquête sur les archives des congrégations religieuses signalé ci-dessus. Pourtant, pour assurer la suite des choses, il nous semble primordial de pouvoir dresser un portrait le plus fidèle possible de la conservation actuelle et prévisible des archives des Églises, comme on le réalise présentement à l'égard de tous les lieux de culte et des livres anciens des communautés religieuses.

Recommandation 1 : Conservation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec⁶ se fasse l'instigatrice d'une vaste étude qui dresse une analyse précise, concrète et constamment mise à jour de la conservation actuelle et prévisible des archives religieuses au Québec.

3.1.1 Les outils de gestion

Nous avons évoqué au début du présent mémoire les principes fondamentaux qui caractérisent l'archivistique québécoise. Le premier, soit le respect de l'intégrité des

fonds d'archives, oblige à conserver ensemble les documents d'une même provenance et à ne pas les mélanger à d'autres documents provenant d'un créateur différent qu'il soit une personne morale ou physique. Par exemple, il faudra éviter de mélanger les archives de la paroisse Sainte-Famille à celles des paroisses Sainte-Pétronille et Saint-Pierre, trois paroisses regroupées en une seule sur l'Île d'Orléans. En effet, les documents de chacune de ces entités témoignent de leur existence et de leur vie propres. Le second principe concerne le respect de l'intégrité du processus archivistique qui traite les documents dans la suite logique de l'ensemble de leur cycle de vie, soit de leur création jusqu'à leur élimination ou leur conservation définitive.

Pour faciliter l'application de ces principes, les archivistes disposent de deux moyens principaux. Le plan de classification des documents produits et reçus par un organisme permet la classification ordonnée de ces documents dès leur création et évite, de ce fait, les mélanges potentiels avec des documents d'une autre source. Pour sa part, le calendrier de conservation fixe la durée de conservation des documents et détermine leur disposition finale, soit leur conservation permanente, leur sélection ou leur destruction. Le calendrier de conservation est généralement produit par une équipe d'experts qui regroupe créateurs des documents, archivistes, historiens et juristes. Il détermine les critères implicites aux décisions de conservation et de disposition qui y sont colligées.

3.1.2 *L'utilisation des outils de gestion*

Au Québec, 14 diocèses sur 19 semblent avoir classé leurs archives, ce qui laisse présumer qu'il existe des plans de classification adaptés à leur besoin. Les paroisses disposent aussi d'un tel outil, le *Guide de gestion et de mise en valeur des archives paroissiales* publié par l'Assemblée des évêques du Québec en 1999 et qui allie plan de classification et calendrier de conservation. Pour leur part, les communautés religieuses ont depuis longtemps élaboré et tenu à jour ces instruments de travail essentiels à la bonne gestion de leurs archives. Toutefois, nous ne connaissons pas le degré d'implantation réelle de ces ouvrages dans les différents milieux. Plusieurs communautés semblent recourir depuis quelques années à du personnel professionnel laïque, mais les paroisses sont laissées vraiment pour compte, sauf dans quelques diocèses où des sessions de formation ont été données au personnel de bureau. L'étude mentionnée dans la première recommandation devrait permettre de faire les nuances qui s'imposent.

Nous pouvons donc conclure que la communauté archivistique religieuse s'est donné les moyens qui reflètent « les critères et les valeurs qui présideront à la sélection de biens »⁷ archivistiques qui lui appartiennent. Ces outils permettent une micro-évaluation des archives de chacun de leur créateur : diocèses, paroisses et congrégations. Mais il faudra aussi définir des critères de macro-évaluation qui détermineront la nature et les priorités d'interventions de la même manière que l'on a établi une hiérarchisation des lieux de culte dans certaines régions du Québec. Cette macro-évaluation des besoins en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine archivistique religieux bénéficierait à coup sûr de la vision globale des organes directement concernés de l'État québécois, soit le ministère de la Culture et des communications et la future société d'État appelée Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Recommandation 2 : Évaluation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la ministre de la Culture et des communications constitue un groupe de travail interdisciplinaire – formé d'experts provenant du milieu religieux, de l'archivistique et des disciplines voisines de même que de représentants des chercheurs – avec le mandat d'élaborer des critères d'évaluation permettant d'identifier les fonds, séries ou documents d'archives religieuses comportant une haute valeur patrimoniale en vue d'assurer leur conservation et leur diffusion, voire même leur protection juridique le cas échéant.

3.2 Comment le conserver ?

« En ce moment, nous cherchons des fonds pour acheter une nouvelle section (d'étagères mobiles) qui, une fois installée, sera aux deux tiers pleine. En attendant les boîtes attendent dans le corridor ... » Ainsi s'exprimait l'archiviste adjointe du Diocèse anglican de Montréal dans une correspondance avec l'auteur du 29 juillet dernier. Cette simple phrase révèle qu'avant d'être entreposées de façon permanente « pour l'histoire », les archives doivent être conservées quotidiennement dans les bureaux de leurs administrations créatrices, tels les diocèses, les paroisses et les communautés religieuses, lesquelles sont souvent dépourvues des moyens de base pour assurer leur bonne conservation. Locaux et équipements font lourdement défaut, particulièrement dans les paroisses où les voûtes anciennes servent souvent d'entrepôts de fournitures et où les documents non utiles à l'administration courante sont relégués dans des placards impropres à leur conservation et à leur repérage. Aucun programme de soutien financier ne leur est accessible présentement bien qu'on ait investi des millions dans la restauration et la mise aux normes des bâtiments religieux depuis 1995.

Recommandation 3 : Locaux de conservation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux considère l'aménagement de lieux sécuritaires, dûment équipés et adaptés aux normes reconnues comme l'un des projets admissibles à son programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux pour assurer la conservation des archives religieuses.

Il est utopique de penser que toutes les paroisses et toutes les maisons de communautés religieuses actives pourront conserver et mettre en valeur leurs archives dans les règles de l'art ; à plus forte raison, pour les archives des paroisses et des maisons fermées. Heureusement, des solutions commencent à émerger. La plus significative nous apparaît être le processus de regroupement amorcé dans certains diocèses et certaines communautés religieuses. Quelques diocèses, tels ceux de Sherbrooke et Nicolet, ont commencé à regrouper leurs archives paroissiales alors que l'Archidiocèse de Québec ambitionne de créer un service d'archives où seraient concentrées les archives diocésaines, paroissiales et même celles de communautés religieuses présentes dans le diocèse. Cette formule n'est pas originale au Québec puisque plusieurs diocèses européens et américains

ont emprunté la même voie. Ainsi, à titre d'exemples, les diocèses de Saint-Flour et Paris en France, ceux de Bâton-Rouge et Chicago aux États-Unis ont déjà institué de tels dépôts diocésains qui accueillent les archives diocésaines, paroissiales de même que celles d'autres corporations ecclésiastiques. (Lafontaine, Roberge et Héon 1999, 7) Cette prise en charge et cette centralisation des archives religieuses par les diocèses respectent le droit canonique en vigueur tout en facilitant leur traitement par un personnel spécialisé, leur consultation par les chercheurs de même que leur diffusion, par voie électronique éventuellement, auprès de leurs créateurs d'abord et de la population ensuite.

Des communautés religieuses ont aussi entrepris de réunir les archives de leurs différentes maisons dans leur maison mère ou leur maison générale. Il convient ici de rappeler l'apport, tout à fait porteur d'avenir selon nous, du Regroupement des archivistes religieux. À la suite de son étude entreprise en 2001 pour « trouver les moyens concrets d'assurer l'avenir à long terme des archives ecclésiastiques des communautés religieuses », ce Regroupement recommande d'encourager les communautés à regrouper leurs archives soit dans un centre régional commun, soit auprès des archives diocésaines ou, si elles sont en région éloignée, auprès d'organismes laïcs, publics ou privés, bien implantés dans leur milieu, tels les services d'archives privées agréés.

Cette convergence d'idées dans les milieux religieux arrive à point nommé et elle vise le long terme pour se prémunir contre la disparition possible d'archives tant de paroisses que de communautés religieuses. La mise en commun de locaux⁸ respectant les normes en vigueur⁹ ainsi que d'équipements et de ressources technologiques, le recours à un personnel spécialisé et intéressé à valoriser le patrimoine documentaire religieux, la facilité de consultation et d'exploitation de multiples sources de référence de même nature dans un même lieu et, finalement, la diffusion de ce patrimoine facilitée par le recours aux technologies de l'information, seront autant d'avantages de tels regroupements.

Recommandations 4 et 5 : Regroupement des archives religieuses

Appuyant le principe du regroupement des archives religieuses sur une base communautaire, régionale ou diocésaine dans le respect des volontés exprimées par les congrégations et des décisions des autorités des Églises, et

Convaincue des avantages professionnels de tels regroupements,

l'Association des archivistes du Québec recommande :

Recommandation 4

QUE des programmes d'aide financière ou tout autre moyen incitatif soient développés pour favoriser prioritairement de tels regroupements,

Recommandation 5

QUE la Fondation du patrimoine du Québec adapte ses programmes de *Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux* et de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* pour permettre la réception de demandes de conversion d'un édifice religieux patrimonial en service d'archives¹⁰.

3.3 Qui les conservera?

3.3.1 Ressources humaines

Pour que les archives religieuses révèlent leur entière et multiple signification, leur gestion ne s'improvise pas. En effet, si les archives relatent des actions et des faits précis, elles traduisent aussi des perceptions, des modes de pensée qui font des archives religieuses, comme d'ailleurs de celles de tout autre corps social, des sources uniques d'exploration et de compréhension des phénomènes vécus. Depuis plus de 40 ans, empruntant aux principes universellement reconnus, les archivistes québécois ont développé des pratiques qui accompagnent toutes leurs interventions sur les documents : création, sélection, classification, description, conservation, reproduction et mise en valeur. Aussi, pour être sérieuse, la gestion des archives d'aujourd'hui doit être le fait de professionnels et de techniciens dûment formés à cette tâche.

Un bref rappel de ce que nous avons évoqué précédemment suscite de grandes inquiétudes : le fait que la moitié des diocèses emploie un personnel permanent qualifié ; que 57 % des paroisses sont laissées sans prêtre résident ; que, chez les communautés religieuses, on constate une perte de plus de 63 % de leurs effectifs ajoutée à une moyenne d'âge élevée, explique le peu de ressources humaines consacrées aux archives. En outre, il est bien connu que le personnel administratif engagé dans les paroisses, sans doute aussi dans les diocèses, arrive à peine à s'occuper des documents utiles aux opérations courantes alors qu'au contraire, dans les communautés, malgré l'aide occasionnelle de consœurs et confrères bénévoles, les archivistes ne parviennent pas à instaurer une gestion intégrée des archives de sorte qu'ils ne peuvent se consacrer qu'aux archives définitives. Une percée encore trop timide se dessine cependant par l'engagement de personnel laïque qualifié dans les milieux religieux.

Pourtant, ce n'est pas faute de main-d'œuvre dûment préparée. Plusieurs universités et collèges dispensent une formation en archivistique et ce, jusqu'au deuxième cycle universitaire. On éprouve même des difficultés à placer des stagiaires en fin de session à chaque année. Certes, il est exigeant en temps et efforts pour un personnel déjà débordé par les opérations quotidiennes de leur ouvrir ses portes, mais quelques expériences menées en paroisses démontrent la grande utilité de telles ressources. Des partenariats pourraient sans doute être développés à cet égard si on s'en donnait la peine. Par exemple, au moins un diocèse a recours à du personnel professionnel itinérant pour aider les paroisses à appliquer le *Guide de gestion et de mise en valeur des archives paroissiales* publié en 1999 et signalé plus haut.

Autre initiative porteuse d'avenir : une région a vu naître une petite entreprise formée d'archivistes qui offrent leurs services aux municipalités environnantes. Tout le monde y trouve son compte : les archivistes qui se sont créés un emploi permanent rémunérateur tout en se spécialisant dans un secteur d'activités ; et les municipalités qui les emploient, à tour de rôle, quelques semaines au cours d'une année, pour le traitement archivistique de leurs dossiers. Certes, on ne s'improvise pas archiviste dans le milieu religieux, mais une préparation spécifique pour l'archiviste apprenti et une ouverture plus grande du milieu devraient concourir à compenser un manque criant de ressources humaines.

Recommandation 6 : Engagement de personnel

L'Association des archivistes au Québec recommande :

QUE, sur le modèle du *Programme national d'inventaire des lieux de culte*, la Fondation du patrimoine religieux du Québec mette en œuvre des projets pour favoriser l'emploi d'archivistes itinérants en vue de pallier au manque de ressources humaines qualifiées, dans le milieu paroissial notamment.

Recommandation 7 : Formation d'étudiants

L'Association des archivistes au Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec, reconnaissant l'importance qualitative et quantitative des archives religieuses dans notre société, se dote d'un comité d'archivistes ayant le mandat de promouvoir un projet de formation, en partenariat avec le milieu religieux et le milieu de l'enseignement, préparant les étudiants à intégrer ce secteur d'activité.

3.3.2 Le cadre juridique

Le présent mémoire n'aborde pas la dimension juridique du patrimoine religieux, car des spécialistes mieux outillés que nous en aurons sans aucun doute esquissé les contours. Nous croyons toutefois que, dans un souci de promotion et de commémoration des apports exceptionnels des milieux religieux à notre société, la richesse de certaines de leurs archives pourrait être davantage soulignée en application de la *Loi sur les biens culturels* avec les avantages tangibles et les obligations qui y sont rattachés.

3.3.3 Les grands acteurs

Par ailleurs, nous avons déploré le peu de cas qu'a fait la Fondation du patrimoine religieux du Québec à l'égard du patrimoine archivistique jusqu'ici. Toutefois, des approches conjointes récentes avec cet organisme nous permettent de croire qu'un réalignement en ce sens demeure tout à fait possible pour redonner à ce patrimoine, source de tous les autres, le rang qui lui convient et, partant, la considération et le soutien qui en assurent une existence pérenne et ce, pour le bénéfice tant des chercheurs actuels que des générations futures.

Enfin, nous savons les efforts concertés faits ces dernières années par le milieu archivistique pour sensibiliser le ministère de la Culture et des communications afin qu'il bonifie ses actuels programmes d'aide financière en matière de soutien au développement des archives québécoises. La modicité des montants accordés, sans augmentation aucune depuis de nombreuses années, lorsque mesurés au nombre de bénéficiaires, font des archives un parent pauvre de notre monde culturel. Dans ce contexte, il est difficile de demander plus à qui n'a rien. Faut-il rappeler que les montants investis par le MCC à l'égard des archives religieuses atteignent à peine 1,5 % des montants consentis pour les autres volets de ce patrimoine au cours des 10 dernières années.

3.3.4 Soutenir les acquis

Plusieurs avenues pourraient être explorées pour rendre justice au patrimoine archivistique religieux : la mise à niveau et la diversification des programmes existants afin qu'ils soient davantage en accord avec l'expression des besoins ; le recours à des programmes prévoyant des mesures d'appariement entre les interventions des corps publics et les investissements privés ; l'inclusion d'exigences en matière d'aménagement de lieux et équipements de conservation et de mise en valeur des archives dans les programmes de restauration de bâtiments patrimoniaux ; l'adoption d'incitatifs fiscaux, etc.

Recommandation 8 : Aide financière du ministère de la Culture et des communications

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE le ministère de la Culture et des communications réévalue sa perception des archives comme l'une des composantes essentielles de la culture nationale et qu'en conséquence il hausse le niveau de son aide financière aux archives.

Recommandation 9 : Aide financière de la Fondation du patrimoine religieux

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec attribue des sommes spécifiques à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine archivistique et que, pour ce faire, elle revoie au besoin ses modalités d'intervention et diversifie ses sources de financement en sollicitant, par exemple, les grandes entreprises établies au Québec.

CONCLUSION

En reprenant la citation du cinéaste Bernard Émond : « Il faut assumer de nouveau notre héritage [religieux]. On n'est pas obligé de croire, mais il reste que c'est ça qui nous a faits. »¹¹, nous comprenons mieux l'intérêt que suscite aujourd'hui le patrimoine religieux. Malheureusement, les archives occupent encore une place trop modeste dans ce patrimoine tant aux yeux de la population que des spécialistes de la question. Pourtant, elles apparaissent essentielles à la poursuite de nombreux travaux de recherche et elles constituent l'expression privilégiée de la présence religieuse dans notre société. Certes, elles sont moins visibles que les bâtiments, œuvres d'art, monuments ou aménagements urbanistiques, mais leur fréquentation non seulement documente ces réalisations matérielles, mais en plus elle en révèle la signification première, la raison d'être. Les archives religieuses, parce qu'elles émanent des Églises, acteurs naguère incontournables, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, complètent aussi celles des organismes laïques et des personnes qui ont aussi contribué à façonner le Québec actuel.

Pourtant, malgré leur richesse d'évocation, les archives religieuses demeurent le parent pauvre de notre patrimoine : l'état réel de leur conservation est peu connu, les

lieux et équipements de conservation sont souvent déficients, le personnel qualifié est fort limité et les budgets investis sont minimes. Qu'il s'agisse des diocèses, des paroisses ou des communautés religieuses, ces réalités sont partout présentes. En effet, si nous connaissons assez le contenu de leurs archives par les instruments de recherche qui ont été diffusés par ces différents milieux, nous ne connaissons pas l'état dans lequel elles se trouvent. À l'exception des archives paroissiales qui nous inquiètent particulièrement, les archives anciennes des diocèses et des communautés semblent avoir fait l'objet de plus d'attentions, mais qu'en est-il de leurs archives contemporaines? Il y a là matière à un vaste chantier d'investigation, voire même souvent de sensibilisation, auprès des propriétaires et créateurs de ces archives. C'est pourquoi il nous apparaît important de procéder à une analyse la plus exhaustive possible de l'état actuel et prévisible de la conservation des archives religieuses au Québec de même qu'à la détermination de critères qui permettraient de définir la nature et les priorités d'interventions à leur égard, comme nous l'exprimons dans les recommandations 1 et 2 de ce mémoire.

L'étroitesse des locaux, les déménagements fréquents, l'absence d'équipement approprié, les fournitures désuètes, les conditions ambiantes de conservation déficientes sont autant d'exemples de mauvaise conservation trop souvent observés dans le milieu religieux. L'abandon « temporaire » d'archives dans des presbytères laissés sans curés résidents – de l'ordre de 57 % des cas – et donc sans surveillance adéquate ou encore leur entreposage dans des lieux non aérés, chauds ou froids, humides ou secs et parfois accessibles... aux insectes et muridés sont aussi des réalités constatées sur le terrain. Il importe donc que, parmi les interventions de prévention et de conservation du patrimoine religieux, on fasse une place significative à l'aménagement de lieux de conservation propres aux archives et conformes aux normes reconnues. En ce sens, pour éviter l'éparpillement des ressources humaines et financières de même que pour assurer les conditions les meilleures de réalisation des activités professionnelles de gestion et de diffusion de ces archives, nous favorisons les projets de regroupement des archives religieuses sur une base communautaire, régionale ou diocésaine comme le recommande le Regroupement des archivistes religieux et comme le pratiquent déjà certains diocèses québécois et étrangers. Tel est également le sens de nos recommandations 3, 4 et 5.

Un autre écueil apparaît manifeste : celui de la disponibilité de ressources humaines qualifiées. Nous avons démontré que la gestion des archives obéit à des règles précises mises au point par la communauté archivistique québécoise depuis plus de 40 ans. L'application de ces règles veut préserver le caractère unique des fonds d'archives de quelque provenance qu'ils soient et garantir la conservation des documents les plus révélateurs de l'existence et des activités d'un organisme. Or, à peine la moitié des diocèses emploie du personnel qualifié et les communautés, dont le personnel religieux, toujours plus âgé, a chuté de 63% depuis 1960, disposent de peu de personnes formées en archivistique pour assumer le rôle de gardien de leurs archives. Dans les paroisses, le personnel de bureau rarement initié aux rudiments de l'archivistique est davantage sollicité par les tâches administratives courantes, délaissant de ce fait le soin des archives plus anciennes. Certes, des efforts ont été entrepris pour corriger cette situation, telle la publication d'un *Guide de gestion et de mise en valeur des archives paroissiales*, mais la formation nécessaire à son application n'a pas encore été offerte dans tous les diocèses du Québec. De plus, il s'agit ici d'une tâche récurrente qui ne peut être menée en une

seule intervention. C'est pourquoi nous croyons que du personnel itinérant pourrait être déployé dans les diocèses pour pallier aux faibles ressources des milieux paroissiaux. Dans le cas des communautés, la diminution des effectifs obligera à recourir de plus en plus à du personnel laïque préalablement formé en archivistique et sensibilisé au contexte particulier des archives religieuses. Les recommandations 6 et 7 font état de cette problématique.

La situation extrêmement fragile des archives religieuses découle de plusieurs facteurs. Non reconnues à leur juste valeur par la société civile et la communauté scientifique, elles furent également ignorées jusqu'ici par la Fondation du patrimoine religieux qui a choisi d'orienter ses interventions passées vers d'autres champs patrimoniaux. De plus, elles ne purent bénéficier que d'une aide financière des plus modestes du ministère de la Culture et des communications depuis 10 ans, à telle enseigne qu'elles ont reçu à peine 1,5% de l'aide gouvernementale versée au secteur du patrimoine religieux (\pm 2 M \$ sur un total de 137 M \$) en vertu des programmes gérés par la Fondation et par les Archives nationales du Québec. Nous invitons donc le ministère de la Culture et des communications et la Fondation du patrimoine religieux ou toute autre instance qui pourrait être désignée à l'avenir à rechercher des modalités de financement qui fassent justice au patrimoine archivistique religieux. Tel est l'objet des recommandations 8 et 9 du présent document.

Recherche et rédaction : Gilles Héon, archiviste-conseil 1^{er} septembre 2005

NOTES

1. L'Association des archivistes du Québec détient peu de renseignements sur les Églises autres que catholique de même que sur les autres traditions religieuses, telles les religions juive, musulmane, bouddhiste, etc., aussi présentes au Québec. Le lecteur voudra bien nous en excuser.
2. Ce pourcentage ne considère que les programmes mentionnés dans ce texte et ignore les investissements consentis par d'autres programmes d'aide gouvernementaux.
3. Les diocèses de Gaspé (65 paroisses), Montréal (255 paroisses), Rimouski (111 paroisses), Saint-Jean-Longueuil (55 paroisses) et Saint-Jérôme (50 paroisses) n'ont pas fourni de statistiques à cet égard.
4. Document de consultation de la Commission, p. 17.
5. Lamothe *et al.* 1992, 155 et compilation tirée de Conférence des évêques catholiques du Canada 2005.
6. Ou toute autre instance qui pourrait être désignée à l'avenir.
7. Document de consultation de la Commission, p. 27.
8. Ne serait-ce pas un modèle de reconversion de locaux abandonnés par les paroisses et les communautés?
9. Archives nationales du Québec et ministère de la Culture et des communications. *Guide d'aménagement d'un centre d'archives*. Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 2000. 110 p.
10. Dans cet ordre d'idée, rappelons que des lieux de culte ont été transformés en bibliothèques, telles l'église St Matthew à Québec et la chapelle du Collège de Lévis.
11. *Le Soleil*, cahier G 2, 27 août 2005.
12. Ou toute autre instance qui pourrait être désignée à l'avenir.
13. Dans cet ordre d'idée, rappelons que des lieux de culte ont été transformés en bibliothèques, telles l'église St Matthew à Québec et la chapelle du Collège de Lévis.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUDIN, François. 1969. Les archives religieuses au Québec. Leur importance historique et leur mise en valeur. *Archives* 1, 1 : 22-24.
- DUMAS, François, Louis GARON et Marie LÉVEILLÉ. 2004. Les archives du réseau institutionnel canadien-français conservées au Québec et à Ottawa, 1834-1973. *Archives* 36,1 : 29-66.
- ERMISSE, Gérard. 2004. Compte rendu de l'ouvrage GAGNON-ARGUIN, Louise et Jacques GRIMARD. La gestion d'un centre d'archives : mélanges en l'honneur de Robert Garon. *Archives* 35,1 et 2 : 69-74.
- GAGNÉ, Armand. 1970. Le relogement des archives de l'archevêché de Québec. *Archives* 2,1 : 5-9.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. *L'archivistique. Son histoire. Ses acteurs depuis 1960*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- HARVEY, Fernand. 2002. Le diocèse catholique au Québec : un cadre territorial pour l'histoire sociale. *Les Cahiers des Dix* 56 : 51-123.
- HÉON, Gilles. 1998. Réflexions sur les archives religieuses, *Actes du colloque*. Premier colloque régional sur le patrimoine religieux. 18-19 septembre 1998. Ermitage St-Antoine de Lac-Bouchette : 77-78.
- HÉON, Gilles. 2004. Les défis de la conservation des archives religieuses. *Bulletin d'information Info-RAR* 20, 1 : 9-13.
- CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA. 2005. *L'Annuaire de l'Église catholique au Canada*. Montréal, Novalis.
- LAFONTAINE, Pierre, Michel ROBERGE et Gilles HÉON. 1999. *Les archives paroissiales de l'Archidiocèse de Québec*. Québec, Archidiocèse de Québec.
- LAMOTHE, Madeleine, François DROUIN, Richard VIRR et Susan STANLEY. 1992. Le patrimoine archivistique religieux. *Archives* 24, 1-2 : 147-173.
- LESSARD, Rénaud. 2005. Les archives publiques au Québec : la difficile construction d'une mémoire collective. *Archives* 36, 2 : 173-198.
- SAINT-PIERRE, Diane et Yves HÉBERT. 1990. *Archives paroissiales de la Côte-du-Sud Inventaire sommaire*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture et Groupe de recherche sur l'histoire de la Côte-du-Sud.

Annexe

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Conservation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec¹² se fasse l'instigatrice d'une vaste étude qui dresse une analyse précise, concrète et constamment mise à jour de la conservation actuelle et prévisible des archives religieuses au Québec.

Recommandation 2 : Évaluation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Ministre de la Culture et des communications constitue un groupe de travail interdisciplinaire – formé d'experts provenant du milieu religieux, de l'archivistique et des disciplines voisines de même que de représentants des chercheurs – avec le mandat d'élaborer des critères d'évaluation permettant d'identifier les fonds, séries ou documents d'archives religieuses comportant une haute valeur patrimoniale en vue d'assurer leur conservation et leur diffusion, voire même leur protection juridique le cas échéant.

Recommandation 3 : Locaux de conservation des archives religieuses

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux considère l'aménagement de lieux sécuritaires, dûment équipés et adaptés aux normes reconnues comme l'un des projets admissibles à son programme *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* pour assurer la conservation des archives religieuses.

Recommandations 4 et 5 : Regroupement des archives religieuses

Appuyant le principe du regroupement des archives religieuses sur une base communautaire, régionale ou diocésaine dans le respect des volontés exprimées par les congrégations et des décisions des autorités des Églises, et

Convaincue des avantages professionnels de tels regroupements,

L'Association des archivistes du Québec recommande :

Recommandation 4

QUE des programmes d'aide financière ou tout autre moyen incitatif soient développés pour favoriser prioritairement de tels regroupements,

Recommandation 5

QUE la Fondation du patrimoine du Québec adapte ses programmes de *Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux* et de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* pour permettre la réception de demandes de conversion d'un édifice religieux patrimonial en service d'archives¹³.

Recommandation 6 : Engagement de personnel

L'Association des archivistes au Québec recommande :

QUE, sur le modèle du *Programme national d'inventaire des lieux de culte*, la Fondation du patrimoine religieux du Québec mette en œuvre des projets pour favoriser l'emploi d'archivistes itinérants en vue de pallier au manque de ressources humaines qualifiées, dans le milieu paroissial notamment.

Recommandation 7 : Formation d'étudiants

L'Association des archivistes au Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec, reconnaissant l'importance qualitative et quantitative des archives religieuses dans notre société, se dote d'un comité d'archivistes ayant le mandat de promouvoir un projet de formation, en partenariat avec le milieu religieux et le milieu de l'enseignement, préparant les étudiants à intégrer ce secteur d'activité.

Recommandation 8 : Aide financière du ministère de la Culture et des communications

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE le ministère de la Culture et des communications réévalue sa perception des archives comme l'une des composantes essentielles de la culture nationale et qu'en conséquence il hausse le niveau de son aide financière aux archives.

Recommandation 9 : Aide financière de la Fondation du patrimoine religieux

L'Association des archivistes du Québec recommande :

QUE la Fondation du patrimoine religieux du Québec attribue des sommes spécifiques à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine archivistique et que, pour ce faire, elle revoit au besoin ses modalités d'intervention et diversifie ses sources de financement en sollicitant, par exemple, les grandes entreprises établies au Québec.